



**COMMUNE DE LORIGNE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023 A 18 H**

**Présents :** Gilbert HOELLINGER. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Bernard THOREZ. Francis CASTANEDA-NUNEZ. Sonia SILLON. Franck BEAUCHAMP.

**Absents excusés :** Sabrina LENER. Laurent BONNIN (pouvoir donné à Franck Beauchamp)

**Secrétaire de séance :** Isabelle MACAUD.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réunion du 18 janvier 2023 :** Le Conseil a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.
- 2) **Convention avec le CDG :** Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires avec le Centre de Gestion, pour une revalorisation de la participation financière.
- 3) **Convention avec La commune de La Chapelle Pouilloux :** M. le Maire donne lecture au Conseil d'un projet de convention avec la commune de La Chapelle Pouilloux, pour la mise à disposition du personnel technique. Après lecture, et à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention.
- 4) **Régime indemnitaire du personnel communal :** le Conseil a revu les montants concernant les indemnités versées au personnel communal. Le projet de révision est adressé au Centre de Gestion pour être accepté en commission paritaire, et sera délibéré définitivement après leur réponse.
- 5) **Sécurité incendie :** M. le Maire informe le Conseil du résultat du contrôle effectué par les services du SDIS concernant les réserves incendie.
  - à Bois Renard, rien à signaler
  - à Fief Richard, bon état, il devra être envisagé la pose d'une outre à moyen terme.
  - à La Chebassière, trop « envasée », le remplacement par un poteau incendie est envisagé, dans l'attente d'un devis du syndicat d'eau (SMAEP4B).

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil rejette à l'unanimité la demande de participation financière faite par l'école privée de Villefagnan.
- Le Conseil accepte à l'unanimité le legs de 762.24 € proposé par Maître Girard notaire à Lezay suite au décès de Mme Augustine MAGNAIN née THILL.
- Le Conseil retient l'offre du « panier poitevin » de M. Nicolas CHEDOZEAU pour le repas du 14 juillet prochain.
- Le devis de l'entreprise 2CTP de Tillou est accepté pour un montant de 1749.00 € pour des travaux dans la cour de la salle associative.
- Le devis de l'entreprise BARRÉ est accepté pour les travaux d'entretien des routes goudronnées (PATA).
- Un achat de panneaux électoraux est à l'étude.

Fait à Lorigne le 1<sup>er</sup> mars 2023  
Gilbert HOELLINGER, Maire

